

EQUIPE EDUCATIVE (Annexe 2) Relevé de conclusion



« L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école. »

Article D 321-16 – Code de l'éducation

Nom et prénom de l'élève			
Date de naissance		Sexe	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M

Parents ou responsables légaux			
Nom et prénom		Nom et prénom	
Adresse		Adresse	
			

Ecole ou établissement		Classe	
-------------------------------	--	---------------	--

Personnes présentes		
Nom et prénom	Qualité	Signature

Le parcours scolaire de l'élève

Année scolaire	Classe

Année scolaire	Classe

Année scolaire	Classe

Compte rendu d'équipe éducative

Rédigé par (Nom et fonction)

Date

Analyse de la situation scolaire de l'élève (acquisitions scolaires, comportement, nature des difficultés...)

Points d'appui	Difficultés

Actions mises en œuvre pour aider l'élève et effets de ces actions dans les apprentissages

--

Autres éléments pouvant éclairer la situation de l'enfant ou de l'adolescent

--

Les propositions de l'équipe éducative

aide apportée par l'enseignant au sein de la classe (différenciation pédagogique)

aide apportée dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC)

stage de remise à niveau

aide spécialisée apportée par le RASED. Préciser :

information préoccupante/ signalement

aide extérieure (dans le cadre d'un PPRE). Préciser (ex. orthophonie, suivi psycho-logique, etc) :

bilan approfondi.
Préciser (ex. orthophonie, ORL, bilan ophtalmologique, consultation pédo-psychiatrique, etc) :

mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

mise en place d'un projet personnalisé d'accompagnement (PAP)

orientation vers l'enseignement général et professionnel adapté (EGPA)

saisine de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

autre. Préciser :

L'avis de la famille

--